

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTMORIN ISSERTEAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 02 AVRIL 2024

Mairie de Montmorin 18h45

Mmes CLOUVEL Céline, DELMAS Célia, (Montmorin), GRUET Maïté, NEDONCELLE Claude (Isserteaux), et Mrs GUILLAUME Gérard, PIREYRE Eric, (Montmorin), BATISSON Jean-Claude, BOURDOULEIX Roger, CHARBONNEL Dominique, MEURINE Daniel (Isserteaux)

Excusés : PLOS Josiane pouvoir à BOURDOULEIX Roger, BRIQUET Monique pouvoir à CHARBONNEL Dominique, PAYSAC Agathe, PELLETIER François pouvoir à GUILLAUME Gérard, PODEVIN Marc pouvoir à PIREYRE Eric

Absents : CHEVARIN Damien

Secrétaire de séance : CLOUVEL Céline

- Approbation de la dernière séance

Après lecture du dernier compte-rendu, la séance du 28 novembre 2023 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Vote des directrices d'école dans le cadre des conseils du SIMI.

Les directrices des écoles se questionnent sur leur positionnement au sein du SIMI. Un avis de leur hiérarchie précise qu'elles ne sont pas membres de droit et qu'elles n'ont donc pas le droit de vote. Il est demandé de vérifier les statuts du SIMI pour pouvoir les soumettre à leur hiérarchie pour avis.

Les Directrices décident de s'abstenir de voter pour cette séance du 02 avril en attendant un retour de leur hiérarchie.

- Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Vice-Président présente le compte de gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Thiers qui reprend les mêmes chiffres que le compte administratif de l'année 2023 et le soumet au vote de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Vice-Président présente les comptes de l'année 2023 qui se résument de la manière suivante : 230 762.37 € de dépenses de fonctionnement et 217 203.96 € de recettes de fonctionnement soit un résultat déficitaire de 13 558.41 €. Auquel s'ajoute l'excédent reporté 2022 de 51 506.57 €, soit un résultat cumulé excédentaire pour 2023 de 37 948.16 €.

Puis Monsieur le Vice-Président propose au vote de l'Assemblée ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Affectation du résultat 2023

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter le résultat de 37 948.16 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Subvention aux coopératives scolaires

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée la proposition de verser aux coopératives scolaires une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €).

Il expose que la somme de 5 000 € sera proratisée en fonction du nombre d'élèves de chaque école soit à la coopérative scolaire d'Isserteaux 2500 € (40 élèves) et à la coopérative scolaire de Montmorin 2500 € (40 élèves).

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Vice-Président présente le budget primitif pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 262 597 €, comprenant une participation des deux communes du regroupement d'un montant de 166 437.84 €, à savoir 73 856.79 € pour la commune d'Isserteaux (31 enfants) et 92 581.05 € pour la commune de Montmorin (49 enfants). La commune de Fayet-le Château participera au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles du Regroupement Pédagogique selon les termes de la convention qui la lie au SIMI.

Le budget primitif tel que présenté est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Suppression d'emploi - Adjoint Technique Territorial**

Monsieur BOURDOULEIX informe qu'un poste d'adjoint technique n'a plus lieu d'exister au tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un adjoint technique territorial exerçant des fonctions d'ATSEM.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a rendu un avis favorable le 13 février 2024 sur la suppression de cet emploi.

Il est décidé à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade : Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 30.25/35ème :

Ancien effectif 1

Nouvel effectif 0

- **Prime pouvoir d'achat**

Le Comité Social Territorial du CDG 63 étudiera le dossier du SIMI au sujet de la prime de pouvoir d'achat le 09 avril 2024 (et non en décembre 2023 comme prévu).

Sous réserve d'un avis favorable du Centre de Gestion, l'ensemble des membres du conseil décident du versement de la prime aux agents en mai et juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Josiane PLOS	Roger BOURDOULEIX	Céline CLOUVEL	Maïté GRUET
Gérard GUILLAUME	Jean-Claude BATISSON	Monique BRIQUET	Dominique CHARBONNEL
Célia DELMAS	Claude NEDONCELLE	Damien CHEVARIN	Daniel MEURINE
Agathe PAYSAC	Éric PIREYRE	François PELLETIER	Marc PODEVIN

